

AMERICAN FESTIVAL CHARTRES 2022

GUIDE DE L'EXPOSANT

INSCRIPTION :

Après lecture et acceptation du règlement intérieur, l'exposant doit remplir complètement et lisiblement sa fiche d'inscription et la renvoyer accompagnée du règlement :

Par courrier : CCI -**American Festival Chartres - 5 bis rue Marcel Proust – 28008 Chartres Cedex** avec le versement par chèque

Par internet : Scanner et expédier en pièce jointe à americanfestival28@gmail.com et effectuer un virement

Nos références Bancaires :

RIB :

IBAN :

Attribution du stand :

L'emplacement est proposé par l'organisateur à l'exposant en tenant compte des choix de l'exposant notamment en matière d'équipement afin d'optimiser le meilleur rapport qualité prix.

Conditions Clubs :

Les Clubs peuvent bénéficier d'un stand de 18m² dans le hall contre l'achat du Pack Club (3 badges et 20 entrées.)

Les Clubs peuvent acheter de la surface supplémentaire sous réserve de l'accord spécifique de l'organisateur. Ils ne peuvent prendre plus de 48m².

Les Clubs doivent décorer leur stand et à minima couvrir le sol.

Conditions Négociants véhicules :

Les négociants autos/motos doivent équiper leur stand dans le hall d'une moquette

Conditions Artistes :

Les artistes et galeries, bénéficient d'une remise de 10% du tarif de base professionnel. Dans la limite de 18m². Ils doivent à minima mettre une moquette ou une décoration au sol.

CONFIGURATION DES STANDS :

Tous les stands dans le hall comme en extérieur sont avec 1 angle. Il y a 2 angles pour un stand de 36 m² ou plus

SÉCURITÉ :

L'ensemble du site est sous surveillance dès le jeudi. Les accès sont filtrés le vendredi tant au niveau des véhicules que des personnes. Il est surveillé de jour par une société reconnue, et la nuit par une équipe de gardiens en indoor et sur la bourse extérieure.

Pendant l'ouverture au public l'organisation a en plus un service en immersion pour palier à toute éventualité.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

Les stands sont payables par chèques ou virement bancaire, selon les conditions stipulées sur la fiche d'inscription.

Tous les règlements sur place doivent se faire uniquement par carte bleue ou espèces.

Il n'y a pas de distributeur de billet sur place

Les badges ne sont remis qu'après règlement de la totalité de la participation.

ANNULATION :

L'exposant régulièrement inscrit qui souhaite annuler son stand devra en prévenir l'organisation par mail ou lettre AR au moins 40 jours avant la date de la manifestation. Dans ce cas il est remboursé à 100%.

Après cette date aucun remboursement possible sauf cas de force majeure.

Dans le cas où l'organisateur annule la manifestation pour cause sanitaire ou autre, il en avisera par tous les moyens l'exposant, et il procédera au remboursement à 100% des frais d'inscription. L'exposant ne pouvant réclamer des dommages et intérêts ou autres compensations.

AMÉNAGEMENT DU STAND :

L'exposant a le choix de la décoration et peut faire exécuter celle-ci par l'entreprise de son choix. :

Cependant :

- Pour les stands contre les bardages en périmètre ou piliers du hall, l'exposant devra retirer les clous ou agrafes à son départ.
- Il est interdit de clouer sur les cloisons en stratifié. Les résidus de scotch double face doivent être enlevés par l'exposant. Tout dommage, même partiel, entraînera la facturation de la totalité du panneau avec règlement immédiat.
- Les moquettes et tissus apportés par l'exposant doivent être ignifugés M2 ou pour les tissus posés à plus de 30cm du sol.- L'exposant devra alors retirer sa moquette et le double- face de fixation de la moquette pour sa surface.
- Il est interdit d'empêcher l'accès aux portes de secours. Il doit subsister au droit de la porte un passage de 3mX2m sans matériel encombrant.
- La hauteur des cloisons ou des enseignes de doit pas dépasser 2m50. Cependant il est possible de poser une enseigne drapeau ou voile d'une hauteur supérieure si celle-ci se trouve sur le stand du côté non mitoyen. En cas d'absence de cloison de séparation chaque exposant doit veiller à ne pas poser de publicité en double face. Si l'exposant pose des étagères il devra couvrir l'arrière de celle-ci pour protéger le stand mitoyen.
- En cas de structure dépassant 2m50 celle-ci devra être à plus de 1M du bord de périmètre du stand. L'exposant devant fournir préalablement à l'organisateur un plan coté.
- Pour toute structure type plancher, estrade, gradins etc. L'exposant devra soumettre son plan à l'autorisation préalable du chargé de sécurité du salon.
- Les exposants peuvent demander à bâtir leur stand à partir du jeudi 17Hrs. Le montage est le vendredi. Installation le samedi entre 7 et 9hrs. Le stand doit être libéré pour le lundi avant midi.
- Des compteurs EDF de chantier sont mis gracieusement à disposition pour le montage et démontage de stands. L'exposant doit se munir d'une rallonge suffisante.

AMENAGEMENTS FOURNIS PAR L'ORGANISATEUR

- L'exposant peut acheter en location des fournitures. Pour le petit matériel type chaise, tables etc. Il sera demandé à sa remise, une caution (100€ par chèque). Le matériel est à enlever et à rapporter au commissariat général auprès de la Régie matériel.

Cloisons :

Stratifiées : Il s'agit de cloisons de 1mX2m50 en mélaminé façon bois de couleur sable ou marron, fixées par des barres d'acier posées au sol. Il y a un renfort de 0.50 tous les 3 panneaux pour assurer la rigidité. Pour fixer sur les panneaux il faut utiliser soit des cimaises, soit de la pâte américaine soit de l'adhésif double face.

Traditionnelles : Il s'agit de cloisons en bois garnies tissus. Il est possible de clouer, avec la précaution de ne pas fixer de choses lourdes pouvant entraîner le versement de la cloison. Il y a un renfort de 0.50 tous les 3 m. les coloris fournis sont le gris, le noir, le sable (voir sur le site). Les autres coloris sont sur commande.

Les réserves pour le matériel sont dans les mêmes matériaux avec une porte fermant à clé.

Moquettes :

La moquette est de l'aiguilleté ignifugé M3. Elle est posée avec un polyandre de protection permettant l'installation du stand sans endommager la moquette. L'exposant doit obligatoirement retirer le polyandre qui n'est pas ignifugé avant l'ouverture au public. Les services de nettoyage les ramassent dans les allées le samedi matin entre 7 et 9hrs. Les coloris sont le bleu, le noir, le rouge, le vert (voir site). Tout autre coloris peut être fourni par unité de 50m² minima. (25mX2m)

Mobilier :

L'organisateur propose en location un matériel d'aménagement de base sur demande.

Électricité :

Pour le compteur électrique le Parc impose un prestataire. Le compteur minimum est de 3Kw. A titre exceptionnel l'organisateur propose de partager le compteur par îlot, sous réserve d'accord du prestataire.

Chaque exposant doit bien analyser ses besoins. Le contrôle de la consommation est électronique et le disjoncteur fonctionne au Watt près. Les outils ménagers et les machines à café consomment énormément, alors que les vidéos, ordinateurs et base de paiement marchent avec seulement 1Kw. Le partage à 1Kw5 est donc une bonne solution.

Le compteur donne l'énergie, mais pas la lumière. L'exposant doit faire son affaire pour raccorder son stand et poser son éclairage ou raccorder ses éléments. Il peut aussi commander auprès de l'organisateur des rampes de 3 spots ou des rampes de LED à très basse consommation.

Éclairage stand seul : sur demande

L'organisateur propose pour un éclairage performant par LED fixé sur barres par unité de 9/12/15m². La barre LED est suffisamment puissante pour une mise en valeur du stand et des produits, sans pour autant éblouir l'exposant. Les frais de raccordement à un compteur électrique sont inclus dans le forfait. Les stands importants, notamment pour les négociants véhicules peuvent bénéficier d'éclairage adaptés avec des lampes LED d'une puissance de 500W, valant 3.000W posés ou sur mats ou sur poutres suspendues à condition d'avoir un compteur individuel. (sur devis)

Barrières basses de protection : sur demande

Pour protéger les véhicules et ne pas gêner les prises de vues, nous proposons des barrières acier en linéaires à 50cm du sol. (Suffisant pour empêcher le passage d'un enfant. Trop bas pour s'asseoir ou s'appuyer dessus ou passer dessous.) Coût : 21€ HT les 3 mètres linéaires.

Enseigne :

L'organisateur ne fournit pas systématiquement d'enseigne sauf sur demande de l'exposant, du fait que cette enseigne ne peut s'appliquer que sur les structures d'un stand aménagé.

Badges :

Chaque exposant reçoit des badges pour ses collaborateurs ou membres des associations.

Les badges « exposants » pour le samedi et dimanche sont remis sur la base de :

- 2 pour 9 à 24m²

- 3 au-delà de 24m²

L'exposant peut cependant acheter des badges à l'unité à 15€ HT pièce

Pour les Clubs 3 badges sont inclus dans le Pack d'inscription

Les badges sont personnels, ne doivent pas être prêtés et ne sont pas remboursés.

Parking Exposant :

Le parking exposant est gratuit.

Prévoir une sécurité pour les remorques.

Camping Cars acceptés sous réserves sanitaires..

Internet :

-réseau Wifi permanent

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

- L'exposant est tenu de marquer de manière ostensible le prix des produits présentés ou de les marquer sur les produits conformément à l'arrêté du 1/9/1971.
- l'exposant ne doit pas vendre en dehors de son stand, ni embouteiller les allées.
- La vente à la criée est interdite
- l'activité notamment sonore du stand ne doit pas gêner les voisins.
- l'exposant s'engage à ne pas vendre de nourriture ou boissons aux visiteurs.
- l'exposant doit se conformer aux demandes des services d'accueil et de sécurité et en tout état de cause rester courtois. Toute réclamation pour être efficace devant se faire au Commissariat Général.

HÉBERGEMENT :

Les exposants peuvent utiliser leur camping-car sur place sous réserve.

Il existe de nombreux hôtels. Attention la période salon est souvent majorée. Il est recommandé à l'exposant **de réserver dès son inscription**. L'organisation recommande d'utiliser les plates formes internet de centrales de réservations (abattement jusqu'à 50%.)

REFERENCES GPS : Latitude 48.4506 956/Longitude 1.511 684

Contacts :

_Commissariat Général : 06 30 06 26 86

Installation

L'accès au Hall est possible sur demande le jeudi 1 septembre à partir de 17 Hrs et le vendredi 2 septembre entre 7 et 22hrs.Pour l'extérieur seulement le samedi 3 septembre entre 7 et 9hrs.

Les badges exposants sont remis sur place.

Les exposants ne sont pas autorisés à manipuler les portes basculantes, et seront tenus responsables de tout accident ou dégât dus à leur manipulation.

Le stationnement des véhicules dans l'allée de pourtour du hall est strictement limité au chargement et déchargement. La circulation doit y rester permanente.

L'accès des véhicules exposants pour l'installation est suspendu le samedi matin à 9 Hrs.

Tous les véhicules doivent garer en dehors de la zone expo, soit au parking exposant soit au parking visiteurs

Parking remorques :

Le parking est gratuit chaque exposant doit assurer la sécurité de sa remorque.

Remballage :

L'accès au site pour le remballage se fait le dimanche 4 septembre à partir de **19hHrs**

Comme à l'installation les véhicules pourront rentrer dans le hall au plus près des stands pour faciliter la manutention.

ENTRÉES ET INVITATIONS :

Les exposants peuvent acquérir des invitations (8€ au lieu de 10€) par minimum 10 en en faisant la demande accompagnée du règlement directement à l'organisateur et **avant le 15 aout 2022**.

Les exposants peuvent demander gratuitement des Flyers pour distribuer à leurs Clients et prospects.

CATALOGUE:

Le catalogue (16 pages) gratuit du salon est remis aux visiteurs à l'entrée. Tirage 7000 exemplaires.

Chaque exposant est nommé avec le N° de son stand qui figure également sur le plan du salon.

Chaque exposant peut souhaiter mettre en avant son enseigne. Il peut acheter :

- le nom d'exposant en gras dans la liste
- une pub en ¼ de page ½ page ou page complète.

Sauf problème technique toutes les pubs sont page de droite. Prendre contact avec l'organisation pour passer commande.

COMMANDE DE DERNIÈRE HEURE :

Au-delà du mercredi 31 août, toute nouvelle commande de matériel (cloisons, moquette, , électricité etc...) est majorée de 30%.

PARKING US GRATUIT :

Le parking "Rassemblement " est réservé aux véhicules US de toutes origines et de toutes époques. Son accès est libre et gratuit.

PARKING PREMIUM

Ce parking accueille dans la zone exposition les autos et motos exclusivement US propres,

L'accès est sur demande ou sur proposition de l'organisation. Il est gratuit

Il est en priorité réservé :

- 1) aux véhicules des membres des clubs exposants
- 2) aux véhicules de prestige, véhicules de course ou GT référencés

Interdictions !

Tout acte de commerce dans l'ensemble de la zone expo est totalement et exclusivement réservé aux exposants

- il est interdit :

- de présenter des marchandises à la vente sur le parking, même dans les coffres de voitures
- de poser des publicités commerciales ou de démarcher sur le parking
- de proposer des voitures à la vente en dehors des espaces « vente Directe » Toutes les voitures munies de panneaux de vente se verront interdire l'accès.
- de poser des flyers, prospectus, cartes de visite sur le pare-brise, ou de les distribuer sur le parking, et aux entrées de la manifestation. **Même pour les exposants.**

ASSURANCES :

L'évènement est couvert par Axa avec la « Multirisques exposition » pour les risques de responsabilité civile vis-à-vis des visiteurs et des exposants en cas de faute avérée de l'organisateur à leur endroit. Cette police ne couvre pas les exposants, et le matériel exposé, ni les accidents consécutifs à la faute d'un exposant vis-à-vis des tiers. Elle ne couvre pas les éventuels dégâts consécutifs au non-respect des consignes de l'organisateur (portes, barrières, sol etc..)

L'assurance ne couvre pas les accidents des biens et des personnes sur le parking. Les propriétaires devant être assurés et rester maître de leur véhicule en permanence, circuler au pas effectuer les manœuvres en marche arrière avec précaution, notamment avec la présence du public.

Seuls les biens confiés à l'organisateur sont couverts, par AXA-Art c'est notamment le cas des véhicules sur podium Les exposants peuvent contracter une assurance de manière individuelle, ou demander une extension de leur assurance auprès de leur cabinet habituel.